

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du jeudi 13 juin 2024

Nomenclature N° : 7,1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024051

Présents : 29

Votants : 33

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget principal

Le jeudi 13 juin 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 7 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Stéphanie BISCARRA - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET –Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Thomas KIEFFER – Salwa NASSER – Fabrice BARON – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Rémi CROUZET a donné pouvoir à Fabrice BARON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Estelle ROLET PARANT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

Vu le compte administratif 2023,

Vu l'avis de la commission « Vie Administrative » du 4 juin 2024,

Considérant que l'examen de la gestion 2023 fait ressortir les résultats suivants :

- Dans la section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 1 591 848,37 €,
- Dans la section d'investissement : un résultat déficitaire de 2 689 648,22 €,

Considérant que les reports de l'exercice 2022 sur l'année 2023 sont les suivants :

- Dans la section de fonctionnement : un excédent de 2 746 221,95 €,
- Dans la section d'investissement : un déficit de 27 345,16 €,

Considérant le solde des restes à réaliser de l'année 2023, à reporter en 2024, soit un résultat positif de 1 102 932,15 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître de besoin de financement de 1 614 061,23 €,

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 1 614 061,23 € (un million six cent quatorze mille soixante et un euros vingt-trois centimes) permettant de couvrir le besoin de financement en section d'investissement.
- Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » de 2 724 009,09 € (deux millions sept cent vingt-quatre mille neuf euros neuf centimes).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance
Estelle ROLET-PARANT



Le Maire
Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat
- Publié le : **12 JUL. 2024**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.